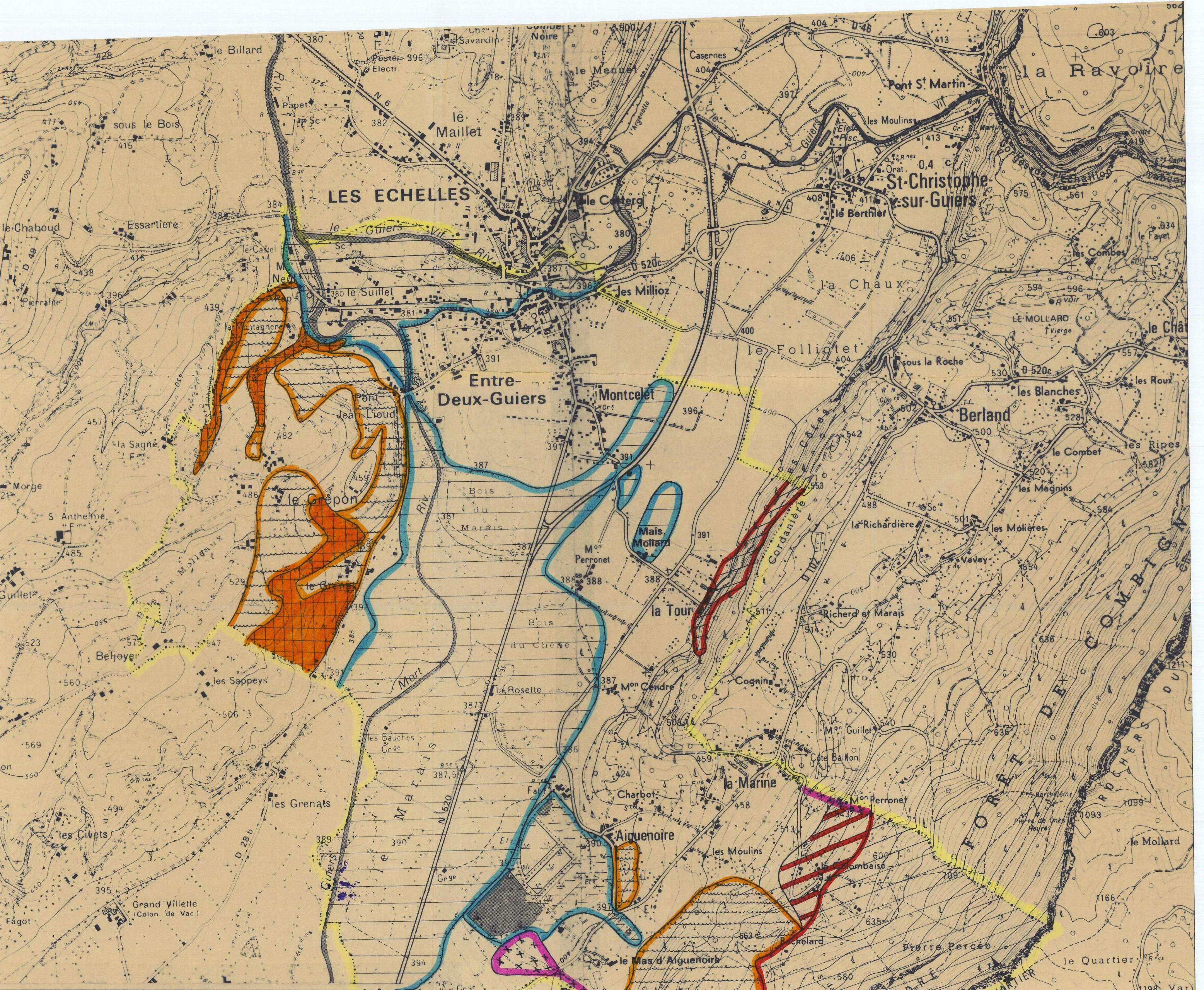




—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE ENTRE - DEUX - GUIERS

pour être annexé à mon...
gouage en application de l'article R.141.3 du code de l'urbanisme

N° INSEE 38055
28 DEC 1987
L'Attaché de Préfecture

LEGENDE

INONDATIONS

11 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

12 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

51 Glissements importants - Construction interdite

52 Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

61 Zone dangereuse grande fissure - Construction interdite

62 Zone de moindre risque départ massif possible - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli	08 1986	ECHELLE 1 / 10000
Dessinateur:	Modifié	198	
	Approuvé	198	

